

**Arrêté modificatif  
portant désignation des membres du  
comité technique  
de la direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations d'Eure-et-Loir**

**Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir,**

**Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;**

**Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;**

**Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;**

**Vu les résultats de la consultation générale organisée le 6 décembre 2018 ;**

**Vu l'arrêté du 6 décembre 2018 fixant la composition du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;**

**Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité technique ;**

**Vu le procès-verbal de tirage au sort du 9 janvier 2019 ;**

**Vu la mobilité au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de Mme Nathalie HABERT ;**

**Vu les désignations au 02 février 2021 des nouveaux membres UNSA;**

**Vu la mobilité au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de Mme Sophie GUERIN, « sans affiliation » ;**

**Vu l'acceptation du 29 janvier 2021 par M. Florent CARON de siéger en tant que membre titulaire « sans affiliation » ;**

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir :

- M. Vincent LEPREVOST, directeur départemental, président ;
- M. Eric VEGA-DANGLAS, directeur adjoint départemental.

### **Article 2**

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. Philippe GALBRUN, Union Syndicale Solidaires Fonction Publique	M. Sofiane BENHAMMOUD, Union Syndicale Solidaires Fonction Publique
M. Frédéric DUBOIS, UNSA Fonction publique	Mme Aline CHARTRAIN, UNSA Fonction publique
Mme Catherine PROUST-GAVARD, UNSA Fonction publique	Mme Peggy THEOTISTE, UNSA Fonction publique
M. Florent CARON, sans affiliation	Mme Isabelle GUITTON, sans affiliation

### **Article 3**

L'arrêté du 9 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir est abrogé.

Fait à Chartres , le 12 février 2021

  
Le Directeur Départemental  
de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

Vincent LEPREVOST